

BARILLEAU, Nathalie (ARS-CVL)

De: ARS-CVL-SANTE-ENVIRONNEMENT
Envoyé: jeudi 11 août 2022 15:34
À: marie-agnes.divine@developpement-durable.gouv.fr
Cc: ARS-CVL-SANTE-ENVIRONNEMENT; ARS-CVL-DD41-UNITE-SANTE-ENVIRONNEMENT
Objet: RE: AENV - Plateforme logistique Bâtiment A - Demande de contribution

Bonjour,

Vous m'avez transmis pour avis le 12/07/2022, le projet d'une plate-forme logistique **Bâtiment A** sur la commune de Romorantin-Lantenay. La lecture du dossier appelle de ma part les observations suivantes :

- Le projet, porté par la société CATELLA, concerne la construction d'un bâtiment de 41440 m², composé de 7 cellules à usage d'entrepôts et de bureaux ;
- L'environnement du projet est bien décrit, il est situé au sein de la ZAC « La Plaisance », entouré de forêt, peu d'habitations (située à 350 m du projet) et proche de la sortie autoroutière ;
- Le porteur de projet a bien pris en compte la problématique de la protection de la ressource en eau destinée à l'alimentation humaine. Le projet est situé en dehors de tout périmètre de protection de captage de ces eaux ;
- La mise en service de la zone logistique devrait engendrer un trafic routier supplémentaire d'environ 400 véhicules/jour sur les routes environnantes du projet ;
- Le porteur de projet retient les nuisances sonores et les émissions atmosphériques générées par le trafic routier comme étant susceptibles d'avoir un impact sur la santé des populations riveraines ;
- Concernant les nuisances sonores, une étude acoustique a été réalisée afin de caractériser l'ambiance sonore initiale du site, en 3 points de mesures en limite de propriété. L'analyse initiale du bruit met en évidence un environnement sonore faible essentiellement impacté par la circulation routière. Les résultats obtenus sont conformes aux émergences réglementaires de jour comme de nuit. J'invite le porteur de projet à bien réaliser un contrôle sonométrique dès le démarrage de l'exploitation de l'entrepôt afin de vérifier la conformité des résultats avec la réglementation en vigueur.

En conclusion, l'analyse des impacts sur la santé est cohérente avec les aménagements prévus et l'état initial de l'environnement. Le porteur de projet conclut à impact sanitaire acceptable. J'émet un avis favorable sous réserve de ma remarque formulée ci-dessus.

Une copie du présent avis sera enregistrée sous GUN.

Mme Barilleau (02.38.77.34.76) reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer mes cordiales salutations.



Judicaël LAPORTE

Responsable du département Veille et sécurité sanitaires
Direction de la Santé Publique et Environnementale

Courriel : ars-cvl-sante-environnement@ars.sante.fr



ARS Centre-Val de Loire

Cité Coligny - 131 rue du faubourg Bannier - BP 74409 - 45044 Orléans Cedex 1

De : robot-gunenv.csmdou@developpement-durable.gouv.fr [mailto:robot-gunenv.csmdou@developpement-durable.gouv.fr]

Envoyé : mardi 12 juillet 2022 14:57

À : ARS-CVL-SANTE-ENVIRONNEMENT

Objet : AENV - Plateforme logistique Bâtiment A - Demande de contribution

Ceci est une correspondance générée par l'administration en charge du dossier visé en objet, via l'application Guichet Unique Numérique.

Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale dont les données de référence sont précisées en partie 2, vous êtes invités, conformément à l'article D.181-17-1 du code de l'environnement, à déposer une contribution.

Vous devez transmettre la réponse au plus tard à la date d'échéance indiquée en partie 3. Les modalités de dépôt de la réponse y sont également précisées.

Vous serez informés des suspensions et réactivation des délais de la phase d'examen, ainsi que de l'actualisation de l'échéance de réponse.

Partie 1 : administration en charge du dossier

Administration en charge du dossier : DREAL CVL - UID 37-41 -

Agent : DIVINE Marie-Agnes

Courriel de contact : marie-agnes.divine@developpement-durable.gouv.fr

Partie 2 : données de référence de l'AIOT et du dossier concerné

CATELLA (bâtiment A)

avenue Georges Pompidou

41200 ROMORANTIN LANTHENAY

La date de l'accusé de réception du dossier déposé est : 08/07/2022

Le numéro d'AIOT est : 0010014673

Partie 3 : pour le bon déroulement de la procédure, vous êtes invités à prendre connaissance des informations complémentaires suivantes

Cette correspondance appelle une réponse.

Cette réponse doit impérativement être déposée en cliquant sur ce [lien](#)

(Le document téléversé ne doit pas dépasser 1020 Mo et doit être au format PDF ou ZIP)

Une échéance de réponse est fixée au : 11/08/2022

Partie 4 : documents téléchargeables

Veuillez consulter les pièces jointes en cliquant sur ce [lien](#)

Bien cordialement,

Pour tout renseignement relatif à cette correspondance ou à l'instruction de votre dossier, ne répondez pas à ce mail, mais écrivez à : marie-agnes.divine@developpement-durable.gouv.fr

Nos ministères agissent pour un développement durable.

Préservons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !